

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

**Proposition d'attribution d'une subvention à
l'association Lianes dans le cadre du Prix des initiatives
associatives 2019**

CP/2019/592

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Par délibération n° CD/2017/027 du 19 juin 2017, le Conseil Départemental a approuvé la co-construction d'une politique départementale et les orientations en faveur du soutien à la vie associative visant à encourager le rôle des associations dans le vivre ensemble, favoriser le développement de projets innovants et promouvoir l'engagement.

La Rentrée des Associations, organisée les 28 et 29 septembre derniers par la Maison des Associations de Strasbourg, a permis d'aller à la rencontre des structures afin de poursuivre le dialogue initié par les Assises de l'Engagement.

Il a été proposé aux partenaires de cette manifestation (la Ville de Strasbourg, CUS Habitat, la Banque Populaire, la Région...) de distinguer, par l'attribution d'une subvention, une association dont l'action répond à une thématique relevant de leurs compétences respectives.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Lianes, dans le cadre du Prix des initiatives associatives 2019.

1. CONTEXTE

Chaque année, depuis 2010, la Maison des Associations de Strasbourg profite du week-end de la Rentrée des associations pour organiser le « Prix des Initiatives » en sollicitant les partenaires de la manifestation, soit la Ville de Strasbourg, la Région, le Département du Bas-Rhin, la Banque Populaire et CUS Habitat.

Pour chacun des partenaires, il s'agit de récompenser une structure, parmi les 300 présentes sur le site, soit pour son action en général, soit pour un projet précis, en lui remettant la somme de 1 000 €. Les associations lauréates des années précédentes ne peuvent être primées.

2. LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN, MEMBRE DU JURY 2019

L'édition 2019 de la Rentrée des associations a eu lieu au Parc de la Citadelle à Strasbourg les 28 et 29 septembre derniers. Le Département du Bas-Rhin a participé activement à ce temps fort par sa présence au sein du Village Partenaires durant le

week-end.

Sollicité pour prendre part au « Prix des Initiatives », le Département s'est positionné sur la thématique « cohésion sociale et solidarité », dans la droite ligne des compétences qui lui sont confiées par la loi NoTRE.

Dans ce cadre, il a souhaité distinguer l'association « Lianes ».

3. LIANES

L'association Lianes s'inscrit pleinement dans la thématique retenue par le Département du Bas-Rhin.

Elle intervient en faveur de l'insertion sociale et professionnelle en s'appuyant sur la relation de la personne avec l'animal comme vecteur de stimulation physique, affective et de lien social.

L'association propose une offre de service diversifiée pour s'adapter aux besoins des bénéficiaires :

- Intervention en maison de retraite et en établissement pour personnes en situation de handicap ;
- Mise en place de pensions pour les animaux lorsque les propriétaires rencontrent des difficultés sociales ou des problèmes de santé. Ces pensions sont possibles grâce à l'implication de familles d'accueil bénévoles et du chenil de l'association ;
- Mise en place d'ateliers de médiation canine au profit de ces publics en difficulté et auprès de personnes sans-abri possédant des chiens ;
- Intervention à domicile pour des personnes souffrant de problèmes de mobilité.

Les bénévoles sont composés d'anciens bénéficiaires qui participent aux actions avec leurs propres animaux de compagnie. Lianes s'organise dans une chaîne de solidarité.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « Lianes », au titre de l'année 2019.

La Commission territoriale d'action de l'Eurométropole de Strasbourg, réunie le 15 novembre 2019, a émis un avis favorable à cette proposition.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
43025	65-6574-33	14 000,00 €	12 000,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur

proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « Lianes » au titre de l'année 2019, dans le cadre du Prix des initiatives associatives.

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY